

**PROCES VERBAL**  
**Conseil Municipal du 18 février 2025 à 18h00**

Convocation : 11 février 2025

**Ordre du jour**

- 1 - Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2024
- 2 - Arrêtés du Maire
- 3- Indemnité des élus 2024
- 4 - Subventions aux associations
- 5- ~~Approbation du compte financier unique 2024~~
- 6- ~~Affectation du résultat~~
- 7- ~~Vote du budget 2025~~
- 8 - Mise en place PayFip
- 9 - Répartition des frais entre les communes de Cize Bolozon Grand-Corent
- 10 - Travaux maison Bardet
- 11 - Etude réhabilitation du bâtiment de La Poste à la gare
- 12 - Salle polyvalente et salle Mairie : tarifs et conditions de location
- 13 - Convention sécurisation avec le Département (Chicane)
- 14 – Vente de bois
- 15 - Questions et informations diverses

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les points 5, 6 et 7 relatifs au vote du budget sont reportés au prochain Conseil Municipal en raison des délais de traitement dématérialisés du Compte Financier Unique qui n'a pu être définitivement validé par le Service de Gestion Comptable.

**1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2024**

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 10 décembre 2024.

**2 : Arrêtés du Maire**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des arrêtés pris depuis la dernière réunion :

- 2024\_A24 Obligation du ramonage des conduits de cheminées
- 2024\_A25 Règlementation de la circulation et stationnement SUEZ pour 2025
- 2024\_A26 Déviation circulation travaux chicane Bolozon village
- 2025\_A01 Déviation circulation travaux chicane Bolozon village
- 2025\_A02 Instauration zone 30km/h à Bolozon village

**3 : Indemnités annuelles des élus**

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relatifs à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Les communes sont concernées (article L. 2123-24-1-1 du CGCT) et doivent établir chaque année un état récapitulatifs des indemnités brutes perçues par les élus.

Fonction	2023 Trimestriel	2023 Annuel	2024 Trimestriel	2024 Annuel
Maire	3 125.72	12 410.50	3 144.55	12 578.20
1 <sup>er</sup> adjoint	1 213.52	4 818.20	1 220.82	4 883.28
2 <sup>ème</sup> adjoint	1 213.52	4 818.20	1 220.82	4 883.28
<b>Total</b>	<b>5 552.76</b>	<b>22 046.90</b>	<b>5 586.19</b>	<b>22 279.68</b>

Cotisations patronales 2023 : 925.96 € et 2024 : 938.44 €

Le conseil municipal prend acte des montants versés.



#### **4 - Subventions aux associations**

Il est proposé d'inscrire 4 000 euros au budget 2025 compte 65748 et d'attribuer les subventions suivantes : ADAPA 50€, ADMR des deux vallées 200 €, Banque alimentaire de l'Ain 100 €, bibliothèque de Cize 200 €, Comité d'Animation Rural 500 €, Docteur Clown 50 €, France ADOT 50 €, Histhoiria 100 €, La ligue contre le cancer 100 €, OCCE coop scolaire de Corveissiat 700 €, Restaurants du cœur 100 €, UDSP 100 €, JSP 200 €, divers 1 550 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution de ces subventions aux associations.

#### **8 – Mise en place de Payfip**

Le Trésor Public généralise son offre de paiement en ligne par les communes pour leurs usagers et propose d'adhérer à Payfip. Cette plateforme permettra à l'utilisateur de payer en ligne par carte bancaire ou par prélèvement à son initiative. Le coût pour la commune est celui du commissionnement en vigueur pour le secteur public soit :

Carte zone euros : 0.25 % du montant de la transaction + 0.05 € par opération  
Montant égal ou inférieur à 20 € : 0.20 % du montant de la transaction + 0.03 € par opération.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à Payfip et de signer la convention avec le Trésor Public.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à Payfip et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

#### **9 – Répartition des frais entre les 3 communes (avenant)**

M le Maire rappelle à l'assemblée la convention conclue entre les communes de Cize et de Bolozon le 18 décembre 2009 qui exposait les termes de la répartition des charges après l'achat en commun d'un véhicule utilitaire et pour les diverses dépenses d'entretien et de fonctionnement.

Le 15 juin 2021, par délibération 2021-15-06/017, il avait été décidé de modifier cette répartition de frais à hauteur de 50% entre les communes de Cize et Bolozon.

Au 1er janvier 2023, le recrutement d'un agent technique commun entre les communes de Cize, Grand-Corent et Bolozon, imposait la modification de la clé de répartition des frais au prorata des heures, soit : Cize 15.5/32ème, Grand-Corent 4.5/32ème, Bolozon 12/32ème. (total de 32 heures hebdomadaire)

Au 1<sup>er</sup> février 2025, le recrutement d'un nouvel agent technique pour un total hebdomadaire de 35 heures entre les 3 communes oblige à revoir la convention et de modifier la clé de répartition de la manière suivante :

Cize 15/35ème, Grand-Corent 7/35ème, Bolozon 13/35ème.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle clé de répartition des frais entre les trois communes.

#### **10 - Travaux maison Bardet**

Une journée de nettoyage sera à prévoir avant le passage de la déchetterie mobile. Lorsque tout sera trié la commune fera venir un ferrailleur et organisera une porte ouverte réservée aux habitants de la commune pour débarrasser les derniers objets.

#### **11 - Etude réhabilitation du bâtiment de La Poste à la gare**

Rendez-vous est pris le mardi 25 février à 09h00 en Mairie avec l'agence 01 pour étudier le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne poste. Lorsque le plan de financement et les aides possibles seront établis, le conseil municipal devra se prononcer sur l'avenir de ce bâtiment.



## **12 - Salle polyvalente et salle Mairie tarifs et conditions de location**

M le Maire propose de revoir le règlement d'utilisation de la salle polyvalente et de prévoir un règlement pour l'utilisation de la salle de réunion à l'étage de la Mairie.

Tarif utilisation salle des fêtes :

	Location	Si utilisation du chauffage
<b>Apéritif ou vin d'honneur</b> * Personne de la Commune Résidence principale ou secondaire * Personne extérieure à la Commune	40 € 80 €	30 € 30 €
<b>Assemblée générale ou autres manifestations créant du lien social organisées par une association à but non lucratif dont le siège est sur la commune</b> * Avec repas	Gratuit Gratuit	Gratuit Gratuit
<b>Particulier de la Commune</b> <b>Résidence principale ou secondaire</b> * Avec repas 1 jour * Avec repas 2 jours	80 € 100 €	50 € 100 €
<b>Particulier extérieur à la Commune</b> * Avec repas 1 jour * Avec repas 2 jours	200 € 300€	50 € 100 €
<b>Autres cas</b> • A la journée	80 €	50 €

Quelques précisions sont modifiées sur le précédent règlement consultable en Mairie.

Tarif utilisation salle 1<sup>er</sup> étage de la Mairie :

Salle Mairie	Location	Supplément chauffage
<b>Réunion ou formation</b> ½ journée (08 :00 – 13 :00 ou 13 :00 – 18 :00)	30 €	10 €
Journée (08 :00 – 18 :00)	60 €	

La salle du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie peut être utilisée par 10 personnes maximum et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le règlement complet est consultable en Mairie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conditions et tarifs d'utilisation de ces deux salles.

## **13 - Convention sécurisation avec le Département (Chicane)**

Les travaux de sécurisation de l'entrée du village de Bolozon sont terminés et s'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs de chacun.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention avec le Département.



#### **14 – Vente de bois**

La commune a proposé aux habitants du bois bord de route, coupé par l'entreprise Jerifo dans la cadre d'élagage sous les lignes ENEDIS. La vente de ce bois est estimée à 200 euros et trois personnes sont intéressées. Un titre sera édité pour chacune des personnes inscrites en tenant compte de la répartition suivante : Mme Morelle 50 euros, M Jungers 50 euros et M guyot 100 euros. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente, le tarif et la répartition de ce lot de bois.

#### **15 - Questions et informations diverses**

- Rapport de la consommation EDF pour l'éclairage public par M Vannier du SIEA : Depuis le changement des lampes LED et l'extinction nocturne (23h à 06h) au village de Bolozon la commune a réalisé une économie en kWh d'environ 79 %. A Daranche et au chemin de la Ceppe, un forfait est appliqué pour 408 kWh, L'extinction nocturne serait trop onéreuse à mettre en œuvre pour un gain très minime. M Patrick Marot est chargé de sonder les habitants de la gare afin de connaître leur avis sur l'extinction nocturne. Un retour des résultats sera rendu au prochain Conseil Municipal.
- La population INSEE au 01 janvier 2025 est de 99 habitants.
- La Poste demande aux communes de sensibiliser les habitants aux agressions canines lors de la distribution du courrier. Nous comptons sur votre vigilance aux heures de distribution du courrier.
- La Cyclo montagnarde du Haut Bugey, recherche 2 à 3 bénévoles pour tenir le stand de ravitaillement le dimanche 08 juin 2025 de 11h30 à 19h. Vous pouvez vous faire connaître en Mairie ou par mail à [2c2hb01@gmail.com](mailto:2c2hb01@gmail.com)
- Nécrologie du bulletin : Les conditions définies et non exhaustives sont d'habiter la commune ou y posséder une habitation.
- La commune a acheté des pièges à Frelon. Ils seront installés à proximité des nids découverts cet automne. Une autorisation sera demandée pour la pose sur les terrains privés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

Le Maire,  
Étienne GIROD

